

CONSEIL DES MAITRES « Élèves en difficulté. »

QUAND ?	QUOI ?	AVEC QUI ?	COMMENT ?
	Les dispositifs Les actions Les objectifs	Les acteurs	Les outils
Juin Première quinzaine de septembre	Conseil des maitres « élèves en difficulté » n°1 <ul style="list-style-type: none"> • établir une fiche de suivi des élèves par classe qui permet de positionner les élèves. • prévoir les dispositifs prioritaires du début d'année • concevoir les PPRE de début d'année pour les maintiens... et les PPRE passerelle pour les CM2 • organiser les APC 	<ul style="list-style-type: none"> • le directeur, • les enseignants, • le correspondant Rased 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiche de suivi classe • Fiche de suivi de l'élève (à compléter ou à mettre en œuvre)
Avant mi octobre	Conseil de maitres « élèves en difficulté » n°2 dans les écoles « prioritaires » (priorités définies par l'IEN en concertation avec l'équipe de Rased et les directeurs d'écoles) présenter au « correspondant » Rased, les situations des élèves qui nécessitent une réflexion partagée et peut-être un PPRE.	<ul style="list-style-type: none"> • le directeur, • les enseignants, • le correspondant Rased 	<ul style="list-style-type: none"> • la partie « présentation de l'élève » du PPRE est complétée à l'issue de ce conseil, elle sera étudiée en synthèse par le Rased. • le PPRE se complètera en cours d'année avec tous les documents utiles à l'analyse des difficultés de l'élève.
		Réponses du Rased aux écoles après réunion de synthèse	
Avril	Conseil des maitres « élèves en difficulté » n° 3 faire le bilan intermédiaire des dispositifs.	<ul style="list-style-type: none"> • le directeur, • les enseignants, • le correspondant Rased 	<ul style="list-style-type: none"> • PPRE • Fiche de suivi de l'élève (à compléter ou à mettre en œuvre) • Fiche de suivi classe